

ville de  
**Cookshire-Eaton**



*Service d'animation estivale*

*Guide des parents*

# Guide des parents

Chers parents,

Notre service d'animation est fier d'accueillir votre enfant pour l'été 2018 et de partager avec lui des moments inoubliables.

Notre équipe vous souhaite un bel été.

Pour joindre votre équipe :

COOKSHIRE : 75, RUE CASTONGUAY, COOKSHIRE (QUÉBEC) JOB 1 M0

Nom de l'employé	Nom de camp (surnom)		
Moyna L'Abbé	Ciboulette		
Océanne Lessard	Pixel		
Jeanne Cloutier	Coco		
Julianne Vallières	Corail		
Océane Boucher	Ruby		
Marylou Messier	Kiwi		
Carolanne Ouellette	Ninja		
Bianca Girouard	Camomille		
<b>Léonie Vallières</b>	<b>Luciole</b>	<b>SUPERVISEURE</b>	<b>819 875-5681</b>

JOHNVILLE : 179, ROUTE 251, JOHNVILLE (QUÉBEC) JOB 2A0

Nom de l'employé	Nom de camp (surnom)		
Vicky Bombardier	Limonade		
Fany St-Laurent	Whippet		
Théo Godbout	Pop		
<b>Émilie Bombardier</b>	<b>Skittles</b>	<b>SUPERVISEURE</b>	<b>819 560-8595 poste 2368</b>

SAWYERVILLE : 4, CHEMIN RANDBORO, SAWYERVILLE (QUÉBEC) JOB 3A0

Nom de l'employé	Nom de camp (surnom)		
Sabrina Charest-Prévost	Sépia		
Thomas Bilodeau	Baloo		
<b>Océanne Bergeron</b>	<b>Aqua</b>	<b>SUPERVISEURE</b>	<b>À VENIR</b>

<b>Tricia Montminy</b>	<b>Mousseline</b>	<b>COORDONATRICE</b>	<b>819 238-7111</b>
------------------------	-------------------	----------------------	---------------------

Pour joindre le bureau municipal : 819 560-8585

N'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice Tricia Montminy au **819 238-7111** ou par courriel à l'adresse suivante : [triciamont.24@hotmail.com](mailto:triciamont.24@hotmail.com)



## RAPPEL!

Nous avons créé un groupe Facebook pour tenir les parents informés à propos de tout ce qui concerne les camps de jour de la Ville de Cookshire-Eaton tout l'été. Nous mettrons entre autres toutes les informations détaillées au sujet des sorties, les activités spéciales, la thématique du camp de jour 2018, les rappels importants, des photos, etc.

Vous y trouverez également le guide des parents (Chaque parent en a déjà reçu une copie, mais vous l'aurez à nouveau en cas de besoin.) et d'autres documents importants qui suivront.

**Nous vous invitons à faire une demande sans tarder pour rejoindre le groupe à l'adresse suivante :**

**<https://www.facebook.com/groups/1617993481857127/>**

## Table des matières

1	Présentation de l'équipe
2	Les horaires <ul style="list-style-type: none"><li>• Service d'animation estivale</li><li>• Service de garde</li></ul>
3	Journée type
4	Code de vie de l'enfant
5	Mesures disciplinaires
6	Tenue vestimentaire
7	Matériel requis
8	Lieux fréquentés
9	Les sorties
10	En cas d'accident

## 1 – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

### RÔLE DES ANIMATEURS

- Planifie, organise, réalise et évalue toutes les activités offertes à son groupe d'enfants;
- Dispense les premiers soins lors de blessures mineures en collaboration avec le coordonnateur;
- Règle les conflits entre les enfants et s'assure d'un bon climat de travail;
- Applique les mesures disciplinaires;
- Est responsable de son groupe en tout temps durant l'été, entre autres, au dîner, à la collation et lors des baignades;
- Informe les parents des particularités des journées spéciales.

### RÔLE DU SUPERVISEUR DU CAMP DE JOUR

- Applique les mesures disciplinaires;
- Assure la logistique et le bon déroulement des activités du camp de jour;
- S'assure que toutes les activités sont sécuritaires;
- Planifie les activités;
- Procure une assistance technique au camp de jour;
- Supervise les activités spéciales;
- Anime les réunions;
- Supervise et conseille l'équipe d'animation;
- Communication auprès des parents et auprès du bureau municipal.

## 2 – LES HORAIRES

### LE SERVICE EST OFFERT DU 26 JUIN AU 17 AOÛT 2018

#### SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

Voici l'horaire du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 30.

#### SERVICE DE GARDE :

Le service de garde a été mis sur pied pour vous, afin de vous aider à faire concorder votre horaire avec celui du Service d'animation estivale.

Voici l'horaire : du lundi au vendredi de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30.

Fonctionnement au service de garde :

- Ce service est un service de surveillance seulement, et non pas un service d'animation;
- En tout temps, les enfants doivent demeurer au même endroit que les personnes responsables;
- **Toutes les règles du SAE s'appliquent au service de garde :**
  - **Contrôle des départs à la fin de la journée;**
  - **Mesures disciplinaires.**

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DE LA FIN DE JOURNÉE

SE FONT AUX ADRESSES DES CENTRES COMMUNAUTAIRES (COORDONNÉES EN PREMIÈRE PAGE DU PRÉSENT GUIDE)

### DÉBUT DES ACTIVITÉS : 9 H 00

Les animateurs prennent les présences de leur groupe afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront pendant la journée. Si vous arrivez en retard, il est important d'amener votre enfant à son animateur. Il est possible que l'animateur soit parti à l'extérieur pour des activités avec son groupe. C'est la responsabilité du parent d'accompagner son enfant à son animateur.

### FIN DES ACTIVITÉS : 16 H 00

Chaque parent ou responsable qui vient chercher l'enfant doit se présenter à l'animateur et signer la feuille de départ. Si vous désignez une personne autre que celle désignée sur la fiche d'inscription, vous devrez **obligatoirement** aviser le responsable du camp de jour.

Si votre enfant a l'autorisation de partir seul, le parent doit l'avoir indiqué sur la fiche d'inscription. L'enfant devra, avant de partir, aviser son animateur.

**Après 17 h 30, des frais de 5 \$ additionnels par tranche de 5 minutes seront facturés.**

## 3 – JOURNÉE TYPE DE VOTRE ENFANT

7 h 00	Ouverture du service de garde
9 h 00	Début des activités animées
10 h 30	Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces
10 h 45	Reprise des activités
12 h 00	Dîner
12 h 45	Activités d'après-midi - Baignade libre selon l'horaire
14 h 15	Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces.
14 h 30	Poursuite des activités
16 h 00	Fin des activités
	Début du service de garde
17 h 30	Fermeture du service

## 4 – CODE DE VIE DE L'ENFANT

### 1- Le respect de soi

- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour;
- Apporter des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé;
- Apporter des bouteilles d'eau pour s'hydrater adéquatement.

### 2- Le respect

- Faire preuve de respect envers toute personne qui fréquente le camp de jour (enfants, parents, animateurs, responsable et coordonnateurs);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui ou tout autre équipement;
- Respecter les consignes des animateurs et des personnes responsables du site lors des sorties;
- Ne pas apporter d'effets personnels tels que : téléphone cellulaire, lecteur mp3, jeux vidéo, toutou, etc.;
- Employer un langage poli et respectueux;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Aider au maintien de la propreté des lieux.

### 4- Le refus de toute forme d'abus

- Ne tolérer aucune forme de violence, d'intimidation ou de contact sexuel;
- Aviser immédiatement un responsable du camp s'il y a lieu.

## 5 – MESURES DISCIPLINAIRES

L'animateur doit assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. L'animateur doit assurer la sécurité pour tous en appliquant les règlements du camp. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, l'équipe du Service d'animation estivale pourrait être dans l'obligation d'aviser le parent et de retourner l'enfant chez lui.

Voici les étapes utilisées par les animateurs et le responsable dans le cas d'enfants ayant des comportements perturbateurs :

1. Première étape : un avertissement oral est donné à l'enfant, suivi d'un entretien avec les parents pour indiquer son comportement fautif et expliquer la raison pour laquelle il ne peut agir de la sorte.
2. Deuxième étape : avertissement donné à l'enfant, ainsi qu'aux parents.
3. Troisième étape : suspension d'une journée de l'enfant.
4. Selon la gravité du geste ou des paroles de l'enfant, un enfant pourrait se faire radier définitivement du service d'animation pour le reste de l'été, sans aucun remboursement.

## 6 – TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

- ➔ Culottes courtes à mi-cuisse
- ➔ Chandail à manches courtes
- ➔ Veste ou gilet
- ➔ Espadrilles obligatoires (les « crocs » sont acceptés à la piscine ou à la plage seulement)
- ➔ Casquette ou foulard de tête

### Ce qui est interdit

- ➔ Camisoles
- ➔ Jupes et robes
- ➔ Sandales (gougounes)
- ➔ Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents)
- ➔ Chandails courts (bedaine)

Il est de votre devoir de veiller à la tenue vestimentaire de votre enfant. Dans le cas contraire, un avis sera adressé pour corriger la situation pouvant amener à des mesures disciplinaires.

## 7 – MATÉRIEL REQUIS

### DANS MON SAC À DOS, J'APPORTE ...

- |  |  |
|--|--|
| ➔ Vêtements de rechange  | ➔ Chapeau (casquette, foulard, etc.)         |
| ➔ Gourde d'eau   | ➔ Médicaments si nécessaire (Fiche de santé) |
| ➔ Dîner et collations  | ➔ Chasse-moustiques                          |
| ➔ Costume de bain, serviette de bain   | ➔ Imperméable                                |
| ➔ Crème solaire <b>(N'oubliez pas de crémér votre enfant le matin avant l'arrivée)</b> | ➔ Mouchoirs                                  |

### DANS MA BOÎTE À LUNCH, J'APPORTE... QUELQUES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À NE PAS OUBLIER.

- ➔ Aucun aliment contenant des arachides ou des noix ne sera toléré;
- ➔ Bonnes collations (fruits, barres tendres, etc.) et un repas principal (en quantité suffisante);
- ➔ Gourde ou bouteille d'eau obligatoire;
- ➔ Aucun contenant en verre pour notre sécurité.

Pour votre information, nous avons accès à un micro-ondes et à un réfrigérateur. Nous vous tiendrons informés des cas d'allergies présents à notre camp, si besoin.

## 8 – LIEUX FRÉQUENTÉS

- |                        |   |
|------------------------|---|
| ➔ Centre communautaire | ➔ Piscine                                       |
| ➔ Gymnase des écoles   | ➔ Tennis  |
| ➔ Parc                 | ➔ Déplacements en ville, en campagne (sentiers) |
| ➔ Patinoire            |   |

## 9 – LES SORTIES

Pour réaliser ces sorties en toute sécurité, nous avons besoin de parents accompagnateurs. Si vous êtes disponibles et que vous souhaitez nous aider à accompagner un groupe d'enfants, veuillez communiquer avec nous sans plus tarder. Le nombre d'accompagnateurs nécessaires sera déterminé par la coordonnatrice du camp selon le nombre d'enfants inscrits. L'ordre d'inscriptions des parents déterminera l'accompagnement. Date limite d'inscription et de paiement des sorties : **vendredi 15 juin 2018 à midi.**

### En cas d'annulation :

Nous prendrons la décision la veille ou le matin même tout dépendamment du lieu de la sortie. Par contre, s'il y a une légère pluie, un imperméable et des bottes seront requis dans le sac à dos de votre enfant.

### GRANDES SORTIES : COÛT :

Dates	Endroits	Coût
Le Mercredi 4 juillet 2018	Mine de Capelton (Hatley)	15 \$
Le Mercredi 18 juillet 2018	Glissades d'eau Bromont	15 \$
Le Mercredi 8 août 2018	Astrolab du parc national du Mont-Mégantic	15 \$

## 10 – EN CAS D'ACCIDENT

### Blessure mineure

- ➡ Application des premiers soins.

### Incident majeur

- ➡ Nous appelons les services d'urgence (police, ambulance).
- ➡ Le coût du transport ambulancier est aux frais du parent. (Voir fiche santé)

### Pour tout incident

**Un rapport d'incident sera complété par l'animateur ou le responsable.**

**Document pour consultation seulement, si autorisé par les autorités municipales.**

**BON ÉTÉ !**